



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



/// RAPPORT
PUBLIC
DU SCRS
2018

This publication is also available in English under the title: *2018 CSIS Public Report*

www.canada.ca

Publié en juin 2019

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2019.

© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

N° de cat. : PS71-2018

ISSN: 1188-4415





/// RAPPORT
PUBLIC
DU SCRS
2018



/// TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR	8
LA PERTINENCE DU TRAVAIL DU SCRS	15
Mandat de base, partenariats et fonctions du SCRS	16
Cadre ministériel des résultats et données financières	17
Le cycle du renseignement	18
Les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada	21
Le contexte international de la menace terroriste et ses répercussions sur le Canada	27
L'espionnage et l'ingérence étrangère	28
La protection des institutions démocratiques	29
La sécurité économique	30
Les cybermenaces pour la sécurité nationale	31
Le filtrage de sécurité	33

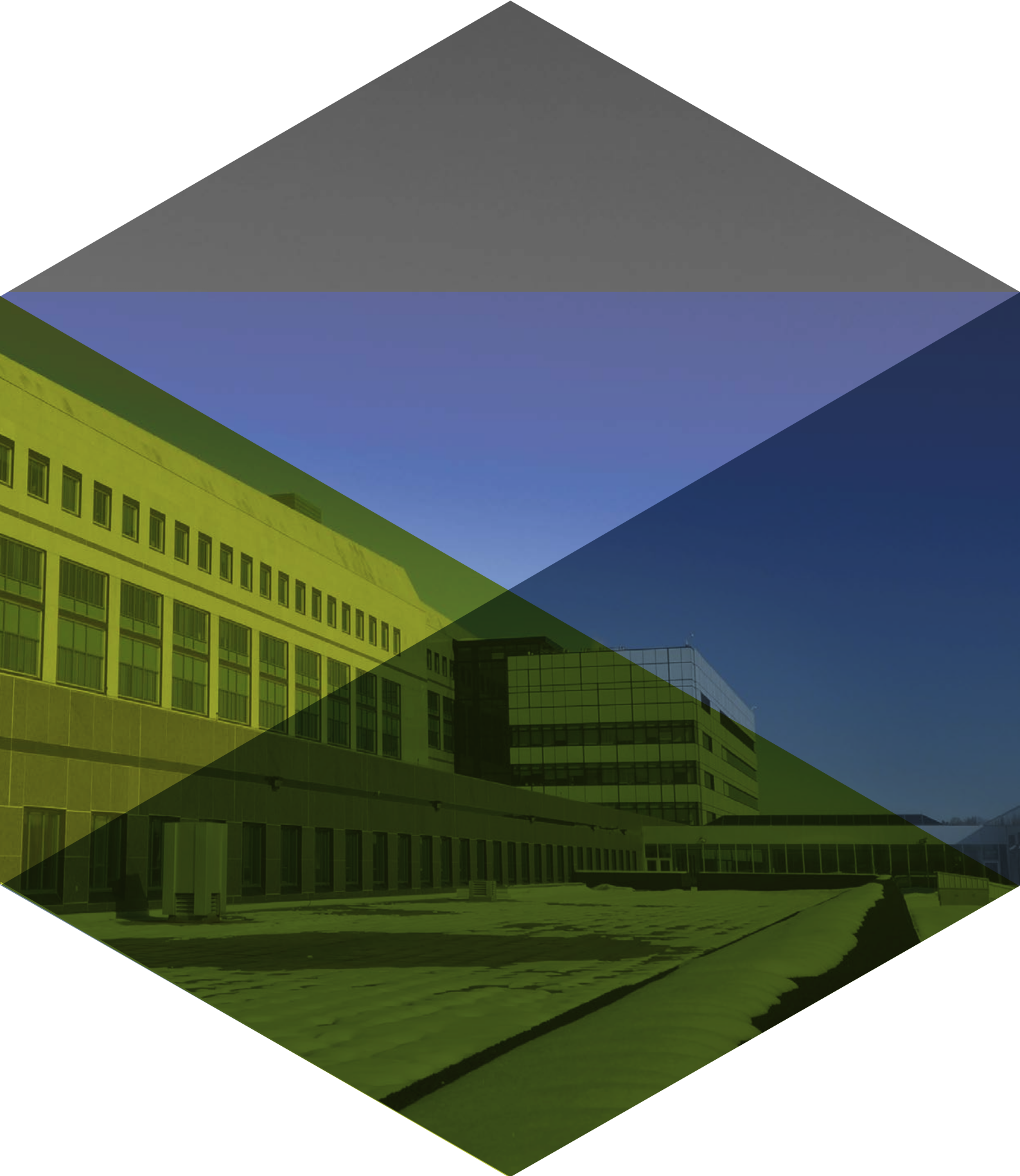
L'EXCELLENCE DU PERSONNEL	37
Le SCRS au Canada	38
Le souci de promouvoir la santé et le bien-être	39
Le renforcement de la résilience des employés	40
Le recrutement	41
L'analyse comparative entre les sexes plus	42
Données démographiques des employés du SCRS	45
LA CONFIANCE DES CANADIENS	47
Responsabilités du directeur du SCRS	48
Rendre des comptes et conserver la confiance des Canadiens	50
Transparence	51
Statistiques sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	51
Collaboration du SCRS avec des partenaires étrangers	52
Considérations relatives aux droits de la personne	53
Liaison-recherche	55
Que signifie le projet de loi C-59 pour le SCRS?	56





/// VISION DU SCRS

« *DES RENSEIGNEMENTS ET
DES CONSEILS FIABLES POUR UN
CANADA SÛR ET PROSPÈRE.* »





/// MESSAGE DU DIRECTEUR

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a vu le jour il y a presque 35 ans, le 16 juillet 1984.

Le nouveau service civil de renseignement de sécurité est entré dans un monde aux prises avec des difficultés considérables – certaines très différentes de celles auxquelles nous faisons face aujourd’hui, d’autres très semblables.

En 1984, la guerre froide dominait encore le contexte international, les États-Unis, l’Union soviétique et leurs alliés respectifs cherchant à protéger et à faire prévaloir leurs intérêts. À la même époque, le SCRS a été témoin des tout débuts d’un mouvement en Afghanistan qui deviendrait al-Qaïda, groupe terroriste qui a fini par commettre les attentats du 11 septembre 2001. Lorsque la *Loi sur le SCRS* a été rédigée, il fallait installer une pince crocodile sur une ligne téléphonique pour intercepter les communications téléphoniques d’un auteur de menace, et Internet, les téléphones intelligents et l’intelligence artificielle relevaient plus de la science-fiction que de la réalité. De même, les informations étaient disponibles localement, stockées à un endroit et transmises simplement. Aujourd’hui, un seul courriel peut transiter par de multiples juridictions en même temps et être stocké sur un serveur sur un autre continent de l’autre côté de l’océan.

Le terrorisme demeure le danger numéro un lié à la sécurité nationale pour la sécurité publique du pays. Al-Qaïda n’est peut-être plus aussi forte qu’elle l’était il y a 20 ans, mais elle exerce toujours une influence sur les groupes de même tendance partout dans le monde. La menace que représente Daech demeure, même s’il a perdu du territoire. Ces groupes et d’autres radicalisent et inspirent des individus, dont des Canadiens, qui en viennent à commettre des actes de violence ou à partir à l’étranger pour participer à des activités terroristes. La menace que représentent ces personnes lorsqu’elles rentrent au Canada, ou lorsqu’elles ont



été empêchées de partir, demeure une priorité du SCRS. Le Canada a lui-même subi les conséquences de la menace que représentent les individus et les communautés en ligne qui souscrivent à des opinions d'extrême droite et préconisent ou commettent des actes de violence. Au pays, non seulement nous avons été témoins d'attentats inspirés, mais nous en avons ressenti les répercussions. En se servant de méthodes rudimentaires, comme des attaques à la voiture-bélier et à l'arme à feu, les assaillants s'efforcent de causer des dommages pour atteindre leurs objectifs. Les risques de violence que font peser ceux qui cherchent à défendre ou à appuyer la perpétration d'actes de violence à caractère racial, ethno nationaliste ou misogyne ou contre le gouvernement, ou qui souhaitent commettre de tels actes, suscitent de plus en plus de préoccupations.

Si le terrorisme a mobilisé une part considérable des activités de collecte du SCRS pendant presque deux décennies, d'autres menaces pour la sécurité nationale – comme l'ingérence étrangère et l'espionnage – persistent et soulèvent des enjeux stratégiques à long terme pour le Canada. Les activités menées par des États hostiles sont préjudiciables à l'avantage économique, industriel, militaire et économique du Canada et ont un effet corrosif sur les institutions et les systèmes démocratiques. L'ingérence des espions étrangers ou des personnes qui agissent en leur nom demeure le plus grand danger. Ces acteurs hostiles emploient des méthodes sophistiquées et tirent parti de la technologie et des échanges entre personnes. L'ampleur, la rapidité, la portée et le retentissement des activités d'ingérence étrangère s'accroissent à cause d'Internet, des médias sociaux et des outils informatiques dont l'accessibilité augmente pendant que leur coût baisse. L'utilisation du cyberspace par des acteurs hostiles, outil qui n'existait pas lorsque le SCRS a été créé, pose d'énormes risques étant donné que les Canadiens vivent de plus en plus leur vie et stockent leurs données personnelles et d'entreprise en ligne.

De nos jours, le contexte de la menace est complexe, diversifié et mondial et il évolue constamment. En cette ère de mondialisation, il est essentiel de réfléchir sur les outils disponibles pour suivre les menaces pour les Canadiens qui peuvent également provenir de l'étranger ainsi que pour comprendre les activités d'États hostiles afin de protéger les intérêts nationaux du Canada.

Depuis sa création, le SCRS s'est toujours efforcé de veiller à ce que ses renseignements soient pertinents et il se heurte à des difficultés lorsque des partenaires, comme l'Agence des services frontaliers du Canada ou Sécurité publique Canada, utilisent ses renseignements pour protéger la sécurité nationale dans le cadre d'enquêtes criminelles, de poursuites, de mesures d'application de la loi ou d'exams d'investissements étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale, pour n'en nommer que quelques-uns. Il lui est difficile de fournir des conseils tout en protégeant ses sources, qui prennent beaucoup de risques, ses méthodes et ses relations. De même, le volume et la variété considérables des modes de communication numériques, le chiffrement omniprésent et d'autres progrès technologiques mettent à rude épreuve la capacité du Service de recueillir des renseignements. Bien que des outils comme le chiffrement soient essentiels pour protéger les Canadiens et les institutions canadiennes, les auteurs de menace exploitent aussi ces progrès à leur avantage. En même temps, les changements technologiques ont engendré de nouveaux comportements en ligne qui ont changé radicalement notre conception de la vie privée.

Le SCRS doit avoir l'assurance de disposer des pouvoirs et des outils nécessaires pour remplir efficacement son mandat, qui est d'enquêter sur la menace et de conseiller le gouvernement à cet égard. Une loi rédigée en 1984 n'est pas aussi pertinente des décennies plus tard, comme le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et la Cour fédérale l'ont tous les deux fait remarquer. Le gouvernement du Canada a donc entrepris de moderniser la *Loi sur le SCRS* d'abord en adoptant le projet de loi C-44, puis en ajoutant



les nouveaux pouvoirs prévus dans le projet de loi C-51 et maintenant en proposant d'autres changements importants dans le projet de loi C-59 (*Loi concernant des questions de sécurité nationale*). Ces projets de loi se sont attaqués à des difficultés précises et ont conféré au Service quelques pouvoirs modernes, mais il reste encore du travail à faire.

Le SCRS, en tant qu'organisme, doit rester vigilant lorsqu'il évalue si les pouvoirs, les outils et les ressources dont il dispose évoluent au même rythme que la menace, la technologie et le contexte juridique. Dans l'avenir, il aura comme priorité essentielle de s'assurer que ses employés peuvent compter sur un cadre juridique à jour et les outils nécessaires pour remplir leur mission. Il pourra ainsi fournir rapidement au gouvernement des renseignements pertinents qui renforceront la protection de la sécurité nationale et des intérêts canadiens dans un contexte mondial complexe.

À titre de directeur, je tire ma plus grande fierté de la qualité exceptionnelle de l'effectif du SCRS. Ces hommes et ces femmes servent extrêmement bien leur pays et prennent vraiment à cœur leur responsabilité de protéger le Canada, sachant que l'exercice de leurs fonctions contribue à le rendre plus sûr. Comme ils sont la ressource la plus précieuse de l'organisation, il est essentiel de voir à ce qu'ils aient un milieu de travail sain et respectueux.

En tant que directeur, je me fonde sur l'objectif fondamental qui consiste à soutenir l'excellence dans l'exercice du mandat premier du Service, à savoir faire enquête sur les menaces pour la sécurité du Canada et conseiller le gouvernement à cet égard. Je suis fier de dire que, selon les sondages d'opinion publique les plus récents du SCRS, 95 % des répondants accordent beaucoup d'importance au rôle du Service et 80 % d'entre eux estiment que le Service saura protéger leurs droits et libertés.

Au SCRS, la responsabilisation est au cœur de toutes les activités, et le respect des lois du Canada est primordial. Ce n'est que parce que les Canadiens lui font confiance que le SCRS est autorisé à exercer ses fonctions. Il lui incombe donc de démontrer qu'il mérite cette confiance.

Dans cette optique, le SCRS prend des mesures pour être plus transparent au sujet de son travail. En nouant le dialogue avec les Canadiens au sujet des menaces auxquelles il fait face, il pourra mieux expliquer comment les pouvoirs qui lui sont conférés lui permettent de remplir sa mission. Il continuera de travailler avec ses partenaires pour mettre en place des mesures de protection contre ces menaces.

À l'aube de ce 35^e anniversaire, je réfléchis régulièrement au chemin que le SCRS a parcouru et à celui sur lequel il s'est engagé à titre d'organisation. Ce qui n'a pas changé, c'est que le SCRS demeure résolu à remplir sa si importante mission : protéger les Canadiens. Il continuera de le faire d'une façon qui témoigne des valeurs de notre grand pays et de la confiance que les Canadiens lui ont accordée.

A handwritten signature in black ink, reading "David Vigneault". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'D' and 'V'.

David Vigneault, directeur







/// LA PERTINENCE
DU TRAVAIL
DU SCRS



MANDAT DE BASE

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada
- Conseiller le gouvernement à cet égard
- Prendre des mesures pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada



MENACES POUR LA SÉCURITÉ DU CANADA

- Terrorisme
- Espionnage et sabotage
- Activités influencées par l'étranger préjudiciables aux intérêts du Canada
- Renversement du gouvernement par la violence



PARTENARIATS

PRÈS DE 80 ENTENTES AVEC DES PARTENAIRES CANADIENS

PLUS DE 300 ENTENTES AVEC DES PARTENAIRES ÉTRANGERS DANS QUELQUE 150 PAYS

- Un solide cadre d'échange d'informations veille à la conformité aux instructions du ministre



RESPONSABILISATION

- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique
- Cour fédérale
- Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement



FONCTIONS : LA LOI SUR LE SCRS

ARTICLE 12

Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer une menace envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada

Peut prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada

ARTICLE 13

Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

- ✓ 76 550 demandes d'accès à des sites
- ✓ 63 900 demandes du gouvernement du Canada
- ✓ 220 demandes des provinces
- ✓ 530 demandes de gouvernements étrangers

ARTICLE 14

Fournir des conseils en matière de sécurité qui se rapportent à l'exécution de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION

- ✓ 166 500 demandes de citoyenneté
- ✓ 43 400 demandes de résidence permanente
- ✓ 58 400 demandes de résidence temporaire
- ✓ 37 700 demandes d'asile

ARTICLE 16

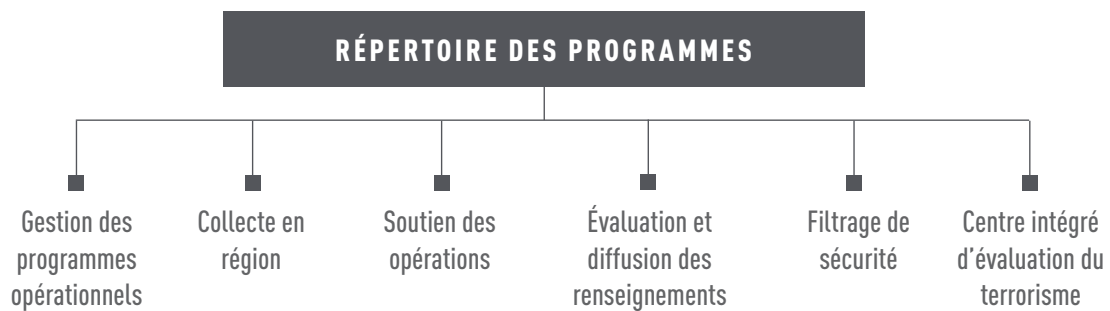
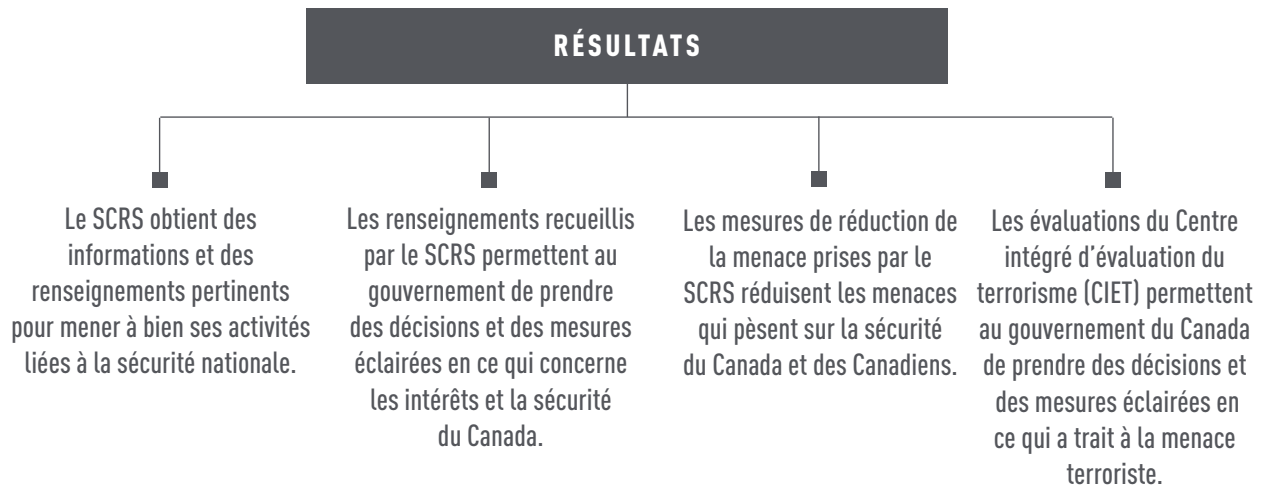
Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande des ministres des Affaires étrangères et de la Défense

- Ces activités peuvent uniquement être menées dans les limites du Canada
- Elles ne peuvent pas viser les citoyens, les résidents permanents ou les personnes morales du Canada

Statistiques à jour à la fin de l'exercice 2017-2018.

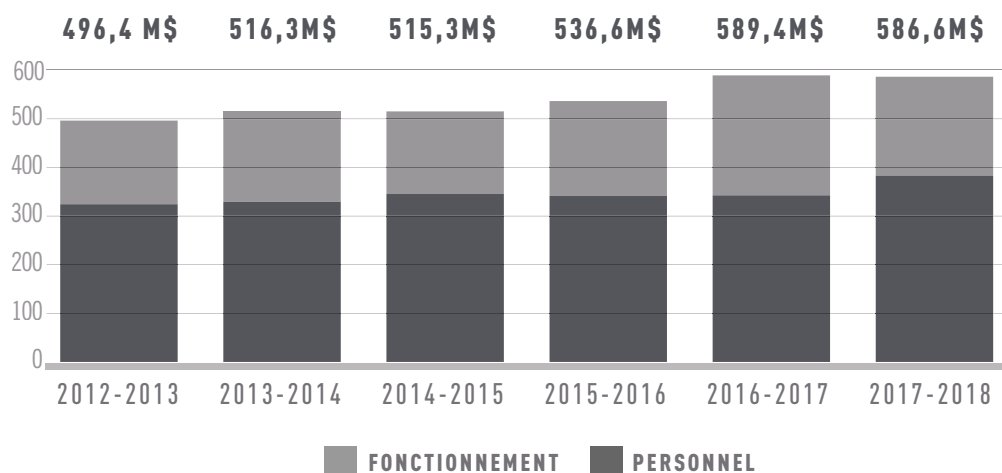
CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE : SÉCURITÉ ET RENSEIGNEMENT



DÉPENSES RÉELLES

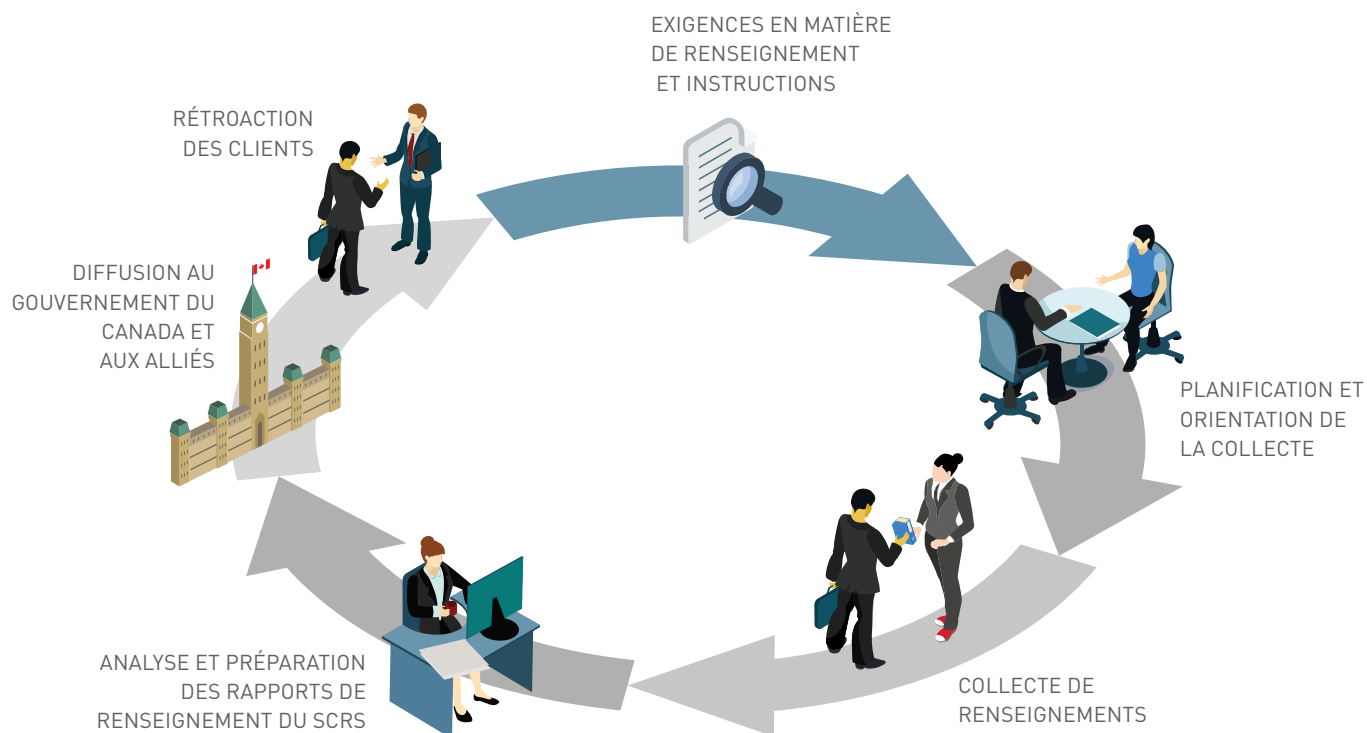
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT

Pour remplir son mandat, le SCRS recueille des informations et des renseignements qu'il communique aux clients compétents au gouvernement suivant un processus en cinq étapes appelé « cycle du renseignement ».

1. Exigences en matière de renseignement et instructions
2. Planification
3. Collecte
4. Analyse
5. Diffusion





1. Exigences et orientation

La *Loi sur le SCRS* investit le SCRS du mandat d'enquêter sur les activités soupçonnées de constituer une menace pour la sécurité du Canada, notamment l'espionnage, le sabotage, le terrorisme, les activités influencées par l'étranger qui sont préjudiciables aux intérêts du Canada et le renversement du gouvernement par la violence.

Pour remplir son mandat, le SCRS reçoit des orientations du gouvernement du Canada sur les exigences en matière de renseignement les plus importantes, qui proviennent de multiples sources :

- les priorités du gouvernement en matière de renseignement, établies par le Cabinet après discussion avec les ministres compétents et l'appareil de la sécurité et du renseignement;
- les instructions du ministre sur les priorités en matière de renseignement, qui traduisent les priorités du gouvernement en matière de renseignement en instructions de collecte précises pour le SCRS;
- les rencontres régulières avec les partenaires canadiens, comme le Centre de la sécurité des télécommunications et la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'avec les clients au gouvernement du Canada qui sont des consommateurs de renseignements.

2. Planification

Les instructions du gouvernement et du ministre sur les priorités en matière de renseignement, la *Loi sur le SCRS* et les besoins des clients et partenaires canadiens sont autant d'éléments qui sont pris en considération dans l'établissement de la stratégie de collecte annuelle.

Afin de se conformer à ces instructions et de répondre aux besoins en matière de renseignement des ministères et organismes du gouvernement du Canada, le SCRS se fixe des orientations internes et élabore des plans de collecte annuels.



3. Collecte

Le SCRS a recours à diverses méthodes pour recueillir des renseignements sur les personnes et les groupes dont les activités sont soupçonnées de constituer une menace pour la sécurité nationale.

Les informations nécessaires à la tenue d'une enquête sont recueillies auprès de différentes sources, notamment :

- des sources ouvertes, comme les journaux, les magazines, les revues (universitaires et autres), les émissions diffusées au pays et à l'étranger et les documents officiels, entre autres;
- les membres du public, les sources humaines, les gouvernements étrangers, les partenaires canadiens, les enquêtes et les sources techniques (interception des communications). Toutes les mesures intrusives, ou qui ont une incidence sur la vie privée de Canadiens, nécessitent l'obtention d'un mandat, approuvé par le ministre et autorisé par la Cour fédérale.

4. Analyse

Les analystes du SCRS mettent à profit leur connaissance des tendances régionales, nationales et mondiales pour évaluer la qualité de tous les types d'informations recueillies, les analyser et produire des renseignements utiles pour ses clients.

Ils examinent les informations fournies par d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, des services de renseignement étrangers et des sources ouvertes ainsi que les renseignements recueillis dans le cadre des enquêtes. Les rapports de renseignement et les évaluations de la menace sont l'aboutissement du processus d'analyse.

5. Diffusion et rétroaction

Le SCRS diffuse ses rapports et ses évaluations de renseignement principalement au gouvernement du Canada et aux organismes d'application de la loi. Il communique aussi des renseignements aux partenaires du Groupe des cinq – alliance des services de renseignement du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La collecte de commentaires sur les produits de renseignement auprès des partenaires fait partie intégrante du cycle du renseignement. Le SCRS reçoit de la rétroaction de tous ses partenaires et s'informe régulièrement des besoins de partenaires au gouvernement du Canada afin d'aider à définir et à orienter ses activités de collecte et de production.

LES MENACES QUI PÈSENT SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE DU CANADA

Le terrorisme au Canada : une violence inspirée

Le contexte de la menace terroriste au Canada continue d'évoluer et subit directement les conséquences des tendances et des événements qui retiennent l'attention au pays et à l'échelle internationale. Des acteurs canadiens demeurent inébranlables dans leur résolution de commettre un acte de violence terroriste. Les actes de terrorisme perpétrés par des extrémistes inspirés par des groupes terroristes comme Daech et al-Qaïda, notamment ceux qui cherchent à partir pour aller se joindre à des groupes terroristes à l'étranger et ceux qui se radicalisent, constituent le principal danger lié à la sécurité nationale pour la sécurité publique dans notre pays. L'enquête sur les menaces terroristes demeure la grande priorité du SCRS.

Le SCRS s'inquiète aussi toujours de la menace que font peser ceux qui soutiennent d'autres formes d'extrémisme. La mondialisation du terrorisme, alimentée par la propagande habile que les groupes extrémistes diffusent sur Internet, a amplifié le phénomène de la radicalisation et de la mobilisation à la violence. Certains individus influencés par une idéologie extrémiste sont partis à l'étranger (ou ont tenté de le faire) pour participer à des activités terroristes. D'autres militent en faveur de leur idéologie extrémiste en menant des activités d'entraînement, de collecte de fonds, de recrutement et de planification d'attentats au Canada.

Le terrorisme en Occident se caractérise généralement par des actes à grand retentissement nécessitant peu de ressources, habituellement inspirés par des groupes terroristes comme Daech et al-Qaïda, ou par des extrémistes répondant à l'appel à un « califat virtuel » lancé par Daech. L'utilisation répétée de véhicules et de couteaux en Europe et en Amérique du Nord montre bien que les terroristes ont de plus en plus recours à des moyens rudimentaires et nécessitant peu de ressources. Même si les attentats sont moins complexes, leurs répercussions et leur létalité demeurent importantes parce que les auteurs frappent souvent des cibles faciles. Dans leur propagande, Daech et al-Qaïda expliquent à leurs partisans comment utiliser des armes légères, des véhicules et des armes blanches et suggèrent des façons de maximiser les dommages. L'encouragement à utiliser des armes simples peut donner des moyens d'agir à ceux qui seraient autrement incapables de commettre un attentat terroriste plus complexe.

Les activités de messagerie et de recrutement des terroristes reposent en grande partie sur l'utilisation des médias et des médias sociaux. Daech a augmenté considérablement sa production médiatique pour continuer de propager son message en diffusant du matériel par de nouveaux moyens et sur d'autres plateformes (p. ex. en optant pour des plateformes qui n'exigent aucune identification, en recommençant à fréquenter des forums ou en partageant des liens dans des bibliothèques sur le Web invisible). L'utilisation du cyberspace par les entités terroristes pour renforcer la sécurité de leurs activités demeurera un défi pour l'appareil de la sécurité et du renseignement. Plus particulièrement, la popularité croissante des technologies de chiffrement permet aux terroristes de dissimuler le contenu de leurs communications et d'agir dans l'anonymat en ligne. Cette façon de faire, qui leur permet d'éviter d'être détectés par les services de police et de renseignement, met à rude épreuve la capacité des gouvernements d'enquêter sur les auteurs de menaces et de les traduire en justice.

Daech a subi d'importantes pertes de territoire à la suite d'actions militaires menées par une coalition internationale à laquelle le Canada participe. Désormais, le groupe ne cherche plus à accéder au statut d'État, mais lance plutôt davantage d'appels à l'exercice de représailles. D'après le SCRS, Daech poursuivra ses



efforts pour inspirer ou encourager des opérations à l'étranger. Les attentats perpétrés par des individus dont la radicalisation est facilitée par les activités du groupe sur Internet et qui nouent le dialogue avec des communautés virtuelles favorables à Daech sont le résultat direct des campagnes médiatiques énergiques de Daech qui visent à inspirer davantage de violence. Le phénomène de la radicalisation, tant en ligne que hors ligne, demeure un grave sujet de préoccupation pour le Canada et ses alliés.

Le contexte de la menace actuel est mondial. Le SCRS est tenu d'enquêter en profondeur sur les activités liées à la menace menées au Canada qui visent l'extérieur de ses frontières. Au Canada, un petit nombre d'extrémistes établis au pays qui préconisent le recours à la violence comme moyen d'instaurer un État indépendant en territoire indien mènent toujours des activités liées à la menace qui visent principalement l'Inde, même s'ils sont beaucoup moins actifs qu'ils l'étaient à leur apogée au milieu des années 1980. Récemment, cependant, une hausse des activités liées à la menace a été observée, le Canada ayant servi de base pour soutenir cette idéologie et la perpétration d'attentats dirigés contre l'Inde. Ces activités représentent une menace pour la sécurité du Canada, qui doit contribuer aux efforts de la communauté internationale pour empêcher que des attentats violents soient perpétrés où que ce soit dans le monde.

Les voyageurs extrémistes canadiens


Le gouvernement du Canada continue de suivre la menace que représentent les voyageurs extrémistes et de prendre des mesures pour la contrer. Il s'agit d'individus qui ont un lien avec le Canada – c'est-à-dire des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des détenteurs d'un visa valide – et qui sont soupçonnés d'être allés à l'étranger pour participer à des activités liées au terrorisme. Le phénomène des voyageurs extrémistes – ce qui comprend ceux qui sont à l'étranger, ceux qui reviennent au pays et ceux qui ont été empêchés de partir – suscite diverses préoccupations en matière de sécurité pour le Canada. Même s'il s'en tire bien sur le plan du nombre, le Canada n'est pas à l'abri de ce problème.

Quelque 250 de ces voyageurs extrémistes qui ont un lien avec le Canada sont allés à l'étranger, à peu près la moitié en Syrie, en Irak et en Turquie, les autres en Afghanistan, au Pakistan et dans des régions du nord et de l'est de l'Afrique, et environ 190 d'entre eux s'y trouvent toujours. Ces individus sont partis pour soutenir et faciliter des activités extrémistes et, dans certains cas, pour participer directement à la violence. Une soixantaine de personnes qui ont un lien avec le Canada et qui se sont livrées à des activités extrémistes à l'étranger sont rentrées au pays. Seul un nombre relativement petit d'entre elles sont revenues de Turquie, d'Irak ou de Syrie.

Depuis qu'il a éclaté en 2011, le conflit en Syrie et en Irak a attiré un nombre sans précédent d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger, les départs ayant atteint un sommet en 2014. Le SCRS sait qu'une centaine d'individus ayant un lien avec le Canada sont soupçonnés de mener des activités liées au terrorisme dans cette région (sur les 190 qui s'y trouvent toujours). Plusieurs facteurs, dont les autorités étrangères qui les empêchent de franchir leurs frontières, le renforcement des mesures législatives au Canada qui dissuadent les gens de partir et la perte par Daech de vastes pans de territoire, ont contribué à la diminution du nombre de personnes qui partent rejoindre des groupes extrémistes en Syrie et en Irak.

Il n'y a pas beaucoup de voyageurs extrémistes qui sont revenus au Canada en provenance de la zone de conflit irako-syrienne. Il s'est révélé difficile de rentrer au Canada à partir de cette région, en raison du risque d'être tué ou capturé par une myriade de groupes extrémistes et autres groupes armés et du manque possible de documents de voyage valides et de fonds pour voyager. Enfin, étant donné leur engagement idéologique pour la cause, de nombreux extrémistes canadiens sont susceptibles de rester sur le théâtre du conflit à court ou à moyen terme.

Le SCRS prend très au sérieux la menace que représentent les combattants qui rentrent au pays. Outre qu'ils se sont montrés résolus à partir pour aller se joindre à un groupe terroriste, ces individus ont souvent reçu un entraînement ou acquis de l'expérience opérationnelle pendant leur séjour là-bas.



Le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux sont bien organisés en tant qu'appareil pour gérer la menace que représentent les combattants qui rentrent au pays.

/// LES INDICES DE MOBILISATION À LA VIOLENCE (IMV), UNE DÉMARCHÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La radicalisation extrémiste et la mobilisation au terrorisme sont des processus complexes. Il y a longtemps que le SCRS a compris que ceux qui se radicalisent ne se livrent pas tous à des activités violentes. Certains n'ont pas l'occasion, les moyens ou la volonté nécessaires pour mettre leurs idées en pratique. À la lumière des attentats terroristes commis à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu en 2014 – qui ont été suivis d'une augmentation soudaine du nombre des voyageurs extrémistes qui ont quitté le Canada à destination de la Syrie et de l'Irak –, le SCRS a mis à niveau et renforcé ses techniques d'analyse structurée pour mieux détailler les tendances et l'évolution des activités liées à la menace observées chez ceux qui commettent des actes de violence inspirés par al-Qaïda ou Daech. Cette recherche lui a ouvert de nouveaux horizons sur les activités concrètes qui révèlent une intention, des moyens, une planification et une préparation chez les individus qui se mobilisent au terrorisme. En collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, le SCRS a communiqué les points de vue et les pratiques exemplaires découlant de cette recherche aux intervenants de première ligne au sein des organismes d'application de la loi et des services de sécurité nationaux afin de les aider à évaluer si un individu se radicalise ou se mobilise au terrorisme.

Le SCRS a publié ces conclusions dans le rapport Recherche sur la mobilisation à la violence (terrorisme) – principaux résultats.

L'extrémisme de droite

L'extrémisme peut découler de diverses idéologies. Dans le dossier de l'extrémisme de droite, le SCRS collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers, dont les organismes d'application de la loi.

L'extrémisme de droite est un phénomène engendré par la haine et la peur qui rassemble une gamme complexe d'individus, de sous-cultures et de communautés virtuelles. Ces individus et ces groupes exploitent les doléances sur des questions aussi variées que le sexe, la race, la religion, l'orientation sexuelle et l'immigration. Plutôt que de promouvoir ouvertement la violence, certains tenants de l'extrême droite tentent souvent d'instaurer une culture de peur, de haine et de méfiance en ligne en exploitant des craintes réelles ou imaginaires lorsqu'ils s'adressent à un public en ligne. Ils cherchent ainsi à légitimer leurs croyances et à se démarginaliser.

Le caractère transnational des médias sociaux permet aux individus du milieu de partager non seulement leurs opinions d'extrême droite, mais aussi leurs modes d'opération et les détails de leurs attaques et ainsi d'en inciter d'autres à faire de même. Ils peuvent s'inspirer des attentats terroristes commis un peu partout dans le monde et adopter des méthodes rudimentaires semblables (attentat au véhicule-bélier, armes à feu, etc.).

Depuis 2014, le Canada a été secoué par plusieurs attentats violents perpétrés par des individus influencés en tout ou en partie par l'extrémisme de droite. Qu'il suffise de mentionner l'assassinat de trois agents de la GRC à Moncton en 2014, la fusillade au Centre culturel islamique de Québec en janvier 2017 et l'attaque à la fourgonnette d'avril 2018 à Toronto. Les attentats commis récemment en Nouvelle-Zélande montrent bien que nos partenaires font eux aussi face à des menaces semblables, croissantes. Depuis 2014, tous les partenaires du Groupe des cinq ont connu des attentats ou des projets d'attentat violents perpétrés par des individus influencés, en tout ou en partie, par leurs opinions d'extrême droite.

Le SCRS continue de discuter avec ses partenaires au gouvernement et au sein des organismes d'application de la loi du contexte de l'extrémisme de droite et des nouvelles menaces et de fournir des conseils fondés sur des analyses poussées. Il a haussé son niveau de vigilance pour mieux comprendre la situation au Canada, obtenir des informations sur les principaux intervenants et évaluer la nature du contexte actuel de la menace.



Le contexte international de la menace terroriste et ses répercussions sur le Canada

Malgré son effondrement en Irak et en Syrie, Daech domine toujours le contexte de la menace au Moyen Orient, où al-Qaïda, les groupes qui partagent son idéologie et le Hezbollah sont aussi actifs, ainsi qu'en Asie et en Afrique. Au Yémen, al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA) et Daech continuent de profiter du conflit civil, tirant efficacement parti des vastes secteurs livrés à l'anarchie pour grossir leurs rangs et renforcer leurs capacités. En Afrique de l'Ouest, le nord du Mali demeure l'épicentre des activités terroristes, des organisations extrémistes violentes alignées sur Daech et al-Qaïda ayant accru la fréquence et la complexité de leurs attaques dans toute la région du Sahel. Par exemple, al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et des groupes affiliés ont énergiquement pris pour cible les intérêts occidentaux en commettant une série d'attentats contre des hôtels et des restaurants fréquentés par les Occidentaux au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, faisant plus de 60 morts, dont au moins huit Canadiens, dans deux attentats. Les Canadiens qui se trouvent dans cette région sont toujours exposés à un risque élevé d'être victimes d'enlèvement ou d'être pris pour cibles dans des attentats terroristes. Ainsi, un travailleur canadien a trouvé la mort dans une tentative d'enlèvement sur un site minier au Burkina Faso, que Daech a ensuite revendiqué.

Le Jamaat Nosrat al Islam wal-Mouslimine (JNIM), groupe malien affilié à al-Qaïda, a perpétré des attentats complexes et coordonnés contre l'ambassade de France et le quartier général du chef d'état major de la Défense à Ouagadougou. En Afrique de l'Est, al-Chabaab, groupe aligné sur al-Qaïda, demeure le principal groupe terroriste dans la Corne de l'Afrique et représente toujours une menace importante pour la stabilité de la région, ayant commis à Mogadiscio un attentat terroriste qui a fait plus de 500 morts. Toutefois, étant donné la portée mondiale du noyau de Daech, les partisans du groupe en Somalie représentent une menace croissante pour la sécurité nationale du Canada, compte tenu surtout du changement d'allégeance de certains partisans et sympathisants d'al-Chabaab au profit de Daech.

Daech a aussi établi et renforcé des liens avec des groupes régionaux en Asie du Sud-Est. Ses activités en ligne lui ont permis de radicaliser des partisans dans toute l'Asie et de les inciter à commettre des attentats

au Bangladesh, en Indonésie et aux Philippines. Dans ce pays, Daech a assiégé la ville de Marawi pendant six mois. La cohésion et la coopération des militants de Daech aux Philippines étaient inattendues dans une large mesure. Un extrémiste canadien d'origine bangladaise a perpétré un attentat terroriste dirigé à la manière de Daech contre une boulangerie de Dacca, au Bangladesh.

L'espionnage et l'ingérence étrangère

Dans le cadre de son mandat, le SCRS enquête sur les menaces que constituent l'espionnage et l'ingérence étrangère et conseille le gouvernement du Canada à cet égard. Ces activités se poursuivent sans relâche et s'intensifient même dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et concurrentielle et ses partenariats économiques et stratégiques étroits avec les États-Unis, le Canada est toujours la cible d'activités d'espionnage menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible d'espionnage intéressante parce qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'il est signataire de nombreux autres accords de défense multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage nuit aux intérêts canadiens en raison de la perte d'informations sensibles ou exclusives ou de technologies de pointe et de la communication sans autorisation d'informations gouvernementales classifiées. Un certain nombre d'États continuent de recueillir clandestinement des informations politiques, économiques et militaires au Canada.

Profitant de l'interconnexion croissante du monde numérique d'aujourd'hui, des acteurs étatiques étrangers tirent parti de l'exploitation des réseaux informatiques, c'est-à-dire qu'ils se servent d'outils informatiques pour compromettre des réseaux informatiques et voler des informations sensibles à une échelle inimaginable. Ces cyberintrusions peuvent se traduire par le vol de quantités considérables d'informations sensibles au grand détriment des intérêts économiques et stratégiques du Canada. Elles peuvent aussi entraîner la perte des données personnelles de Canadiens. Au-delà du monde du cyberespionnage, l'exploitation des réseaux informatiques est également devenue un important outil de soutien des activités d'ingérence.

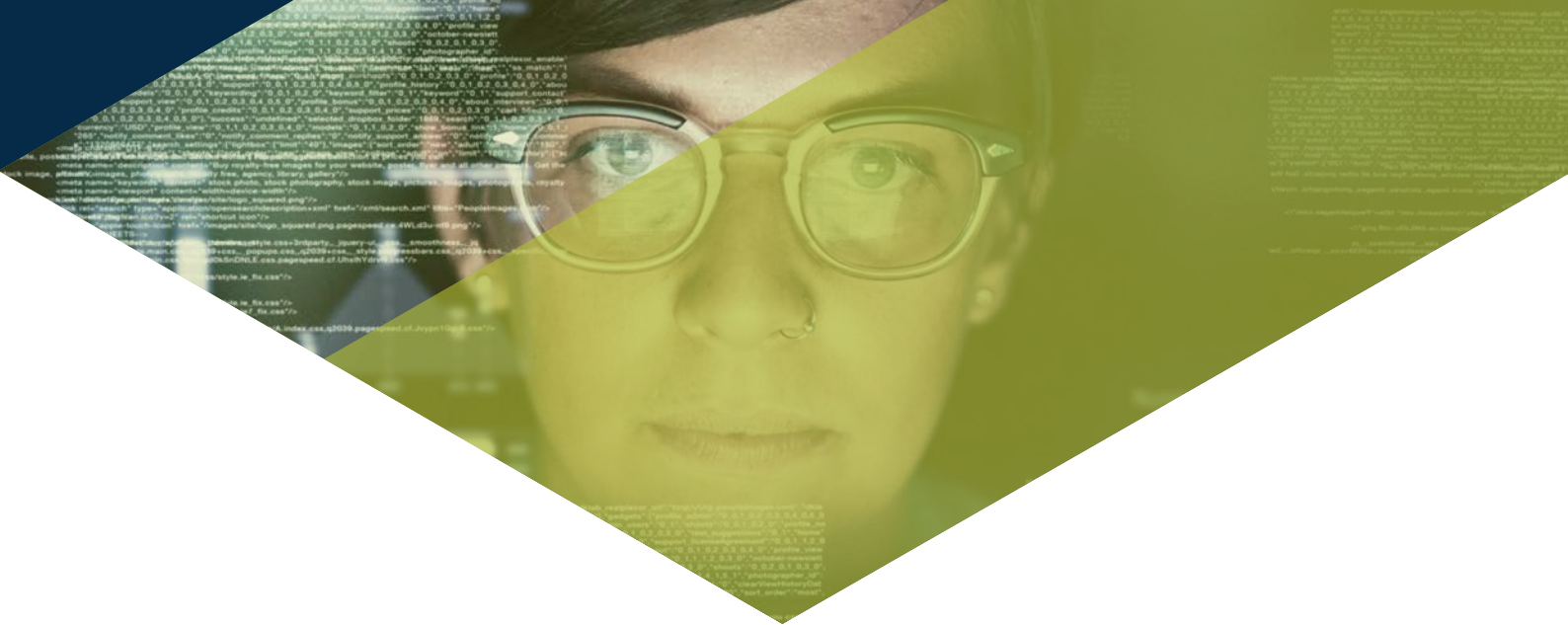


Des gouvernements étrangers continuent aussi d'utiliser les ressources de leur État et leurs relations avec des entités du secteur privé pour se livrer à des activités d'ingérence au Canada. Ces activités, qui sont menées de façon clandestine ou trompeuse ou comportent une menace, visent des communautés ou des processus démocratiques dans notre pays. Des puissances étrangères surveillent et intimident clandestinement des communautés ethniques dans le but d'atteindre leurs objectifs stratégiques et économiques. Dans de nombreux cas, les opérations d'ingérence visent à soutenir des programmes politiques étrangers, à servir une cause liée à un conflit à l'étranger ou à influencer de façon trompeuse des processus démocratiques ou des politiques et des représentants officiels du gouvernement du Canada. Ces activités constituent toujours une menace importante pour la sécurité nationale et les intérêts stratégiques du Canada.

La protection des institutions démocratiques

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques, notamment les élections, sont vulnérables et sont devenus des cibles auxquelles les acteurs internationaux s'intéressent de près. Des auteurs de menace étrangers, plus particulièrement des États hostiles et des acteurs parrainés par des États, les prennent pour cible. Le système électoral du Canada est solide, mais des auteurs de menace tentent de s'en prendre aux politiciens, aux partis politiques, aux élections et aux organes de presse pour manipuler le public canadien et s'immiscer dans le régime démocratique du Canada. Si certains États cherchent à manipuler le système électoral et à en abuser afin de servir leurs propres intérêts nationaux, d'autres s'efforcent de discréditer des aspects essentiels des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public envers le système démocratique.

Le gouvernement du Canada a annoncé récemment son plan pour protéger les élections canadiennes de 2019. Afin de déterminer la nature des menaces, le SCRS fait enquête sur les auteurs de menace qui mèneraient des activités préjudiciables au Canada qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque. Dans le cadre de son mandat, le SCRS est chargé de conseiller le gouvernement du Canada sur les activités liées à la menace. À titre de membre du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE), le SCRS collabore étroitement avec des partenaires canadiens, dont



le Centre de la sécurité des télécommunications, la Gendarmerie royale du Canada et Affaires mondiales Canada, ainsi qu'avec des alliés et des partenaires étrangers, pour échanger des informations sur la sécurité des élections.

La sécurité économique

Une hausse marquée des activités d'espionnage économique a été observée au Canada. Des services de renseignement étrangers hostiles ou des personnes qui bénéficient du soutien tacite ou explicite d'États étrangers emploient des moyens clandestins pour recueillir des informations politiques, économiques, commerciales ou militaires ici au Canada.

Des États se livrent à des activités d'espionnage qui visent le Canada pour répondre à leurs priorités en matière de sécurité et de développement économique. Ce type d'espionnage a des répercussions sur le Canada, notamment des pertes d'emplois et de revenus pour les entreprises et pour l'État et une réduction de l'avantage concurrentiel. Les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger sont aussi la cible d'activités d'espionnage, ce qui oblige les organisations canadiennes dans certaines juridictions étrangères à se plier à des exigences en matière de sécurité intrusives et importantes.

Étant donné sa richesse économique, son milieu des affaires ouvert et son infrastructure moderne, le Canada offre des perspectives intéressantes aux investisseurs étrangers. Bien qu'une bonne partie de l'investissement étranger au Canada soit fait de façon ouverte et transparente, un certain nombre de sociétés d'État et d'entreprises privées qui entretiennent des relations étroites avec leur gouvernement ou leurs services de renseignement ont fait des offres d'acquisition de sociétés au Canada qui suscitent des préoccupations en matière de sécurité nationale. L'acquisition de sociétés canadiennes par certaines entités étrangères pourrait comporter des risques en raison de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, mais aussi parce que ces entités pourraient dominer des secteurs stratégiques, se livrer à des activités d'espionnage et d'ingérence étrangère et transférer illégalement des technologies et du savoir-faire. Le SCRS s'attend à ce que les investissements étrangers au Canada continuent de susciter des inquiétudes sur le plan de la

sécurité nationale, compte tenu de la place de plus en plus prépondérante qu'occupent les sociétés d'État et les entreprises privées liées à l'État dans les stratégies économiques de certains gouvernements étrangers.

Les dommages causés à notre prospérité collective sont difficiles à évaluer, mais ils sont bien réels. C'est pourquoi de plus en plus de gouvernements commencent à parler ouvertement de l'évolution du contexte de sécurité avec leurs entreprises, avec leurs universités et avec le grand public. L'appareil de la sécurité nationale et le monde des affaires ont tous les deux intérêt à mieux sensibiliser le public, c'est-à-dire à l'informer de l'ampleur et de la nature des activités d'espionnage parrainées par des États qui visent le Canada et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur sa croissance économique et sa capacité d'innover.

Le SCRS continue de faire enquête sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

Les cybermenaces pour la sécurité nationale

Les activités d'espionnage, d'ingérence étrangère et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada.

Les auteurs de cybermenaces mènent des activités malveillantes dans le but de servir leurs intérêts politiques, idéologiques et économiques. Ils cherchent à compromettre les systèmes informatiques des secteurs public et privé en employant de nouvelles formes de technologie, en profitant de failles de sécurité existantes et en misant sur le manque général de sensibilisation à la cybersécurité des utilisateurs. Ces activités sont collectivement appelées « opérations menées à l'aide de réseaux informatiques ou ORI ». Des organisations parrainées par des États et des groupes terroristes mènent des ORI contre les intérêts canadiens au pays et à l'étranger. Le Canada demeure la cible de cyberactivités malveillantes ainsi qu'une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles mènent des ORI contre des entités dans d'autres pays.

/// OPÉRATIONS MENÉES À L'AIDE DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Il existe deux types d'ORI. Il y a celles qui sont liées à l'espionnage et qui visent à acquérir clandestinement des informations à l'insu de leurs victimes et il y a les véritables « cyberattaques » qui visent à perturber les services ou à causer des dommages et dont les victimes sont conscientes des répercussions, même si elles ne savent pas nécessairement à qui elles ont affaire.

Les auteurs de cybermenaces parrainés par des États mènent des ORI pour une foule de raisons principalement dans le but de violer la confidentialité d'informations, de compromettre l'intégrité de données ou de bases de données ou d'avoir une incidence sur la disponibilité d'informations. Ils peuvent notamment chercher à perturber les infrastructures et les services essentiels, à s'immiscer dans des élections, à mener des campagnes de désinformation ou à voler de la propriété intellectuelle et des secrets commerciaux. Des acteurs non étatiques, comme des groupes terroristes, mènent aussi des ORI afin de défendre leurs objectifs idéologiques. À titre d'exemples, citons la dégradation de sites Web et la diffusion de renseignements personnels.

La Stratégie de cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS, de concert avec des partenaires, plus particulièrement le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), joue un rôle actif dans le développement et le renforcement de la cyberrésilience de notre pays en collaborant à la prise de mesures en réaction à l'évolution des menaces de cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le CST et le SCRS ont un objectif commun, protéger la sécurité du Canada, des Canadiens et des intérêts canadiens. Dans l'actuel contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale ne peut se faire que par la collaboration. Comme le prévoit son mandat, le rôle du CST est de protéger les réseaux informatiques et les renseignements électroniques



d'importance pour le Canada et d'aider à contrer les activités parrainées par un État ou les cybermenaces visant les systèmes canadiens.

Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS enquête sur les cybermenaces qui pèsent sur la sécurité nationale comme le prévoit la *Loi sur le SCRS*. En enquêtant sur les ORI malveillantes, il peut déceler des indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenaces, à comprendre leurs méthodes et leurs techniques, à identifier les cibles qui les intéressent et à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

Filtrage de sécurité

Le Filtrage de sécurité pour le gouvernement et le Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre le terrorisme, l'extrémisme, l'espionnage et la prolifération des armes de destruction massive.

Les responsables du programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement mènent des enquêtes et effectuent des évaluations de sécurité pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale. Les évaluations de sécurité s'inscrivent dans le cadre d'évaluations globales et aident les ministères et organismes clients à prendre des décisions concernant l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Il incombe au ministère ou à l'organisme, et non au SCRS, de décider s'il convient d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité.

Le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement vise également à protéger les sites sensibles, notamment les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires, contre les menaces pour la sécurité nationale. Il appuie la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre du processus d'accréditation de Canadiens et de ressortissants étrangers qui veulent participer à des événements importants au Canada ou y avoir accès, comme le Sommet du G7 et les visites royales. Il fournit également des évaluations de sécurité aux

gouvernements provinciaux et étrangers et aux organisations internationales lorsque des Canadiens cherchent à obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement doivent accepter au préalable de s'y soumettre.

Les responsables du programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada concernant les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale. Par l'entremise de ce programme de filtrage, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. C'est à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada qu'il incombe de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder les visas et d'accepter les demandes d'asile, de résidence permanente et de citoyenneté.

STATISTIQUES

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

DEMANDES REÇUES*	2016-2017	2017-2018
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	58 500	43 400
Réfugiés (Contrôle de sécurité préliminaire)**	20 100	37 700
Citoyenneté	93 000	166 500
Résidence temporaire	52 000	58 400
TOTAL:	223 600	306 000

*LES CHIFFRES ONT ÉTÉ ARRONDIS.

**PERSONNES QUI DEMANDENT L'ASILE AU CANADA OU À UN POINT D'ENTRÉE.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES REÇUES*	2016-2017	2017-2018
Ministères fédéraux	58 400	63 900
Programme EXPRES	13 900	8 600
Transports Canada (aéroports et infrastructures maritimes)	47 200	47 900
Cité parlementaire	1 900	2 600
Installations nucléaires	14 500	10 300
Provinces	210	220
Autres	4 200	3 800
Filtrage pour des pays étrangers	520	530
Accréditation en vue d'événements spéciaux	3 300	2 600
TOTAL:	144 130	140 450

AUTORISATION D'ACCÈS AUX SITES

*LES CHIFFRES ONT ÉTÉ ARRONDIS.





/// L'EXCELLENCE
DU PERSONNEL

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LE SCRS EST UN VÉRITABLE SERVICE NATIONAL QUI COMPTE DES RESSOURCES ET DU PERSONNEL UN PEU PARTOUT AU PAYS. CETTE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE LUI PERMET DE COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC SES NOMBREUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX SUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ D'INTÉRÊT COMMUN.

SCRS AU CANADA





Les hommes et les femmes du SCRS sont des personnes très dévouées et professionnelles qui, jour après jour, travaillent pour assurer la sécurité des Canadiens et protéger leurs droits et leurs libertés.

Tout comme la population canadienne, l'effectif du SCRS est diversifié. Cette diversité lui permet de mieux comprendre l'évolution démographique des collectivités canadiennes qu'il protège et d'être mieux outillé pour recueillir des renseignements pertinents et exacts.

Dans cette optique, le SCRS continue d'attirer et de conserver une main-d'œuvre très performante et diversifiée. Son équipe est déterminée à promouvoir et à maintenir une culture de l'excellence opérationnelle, qui favorise la participation des employés et l'inclusion, où le travail accompli est utile, les employés sont valorisés et la collaboration est célébrée.

Le SCRS est reconnu pour l'innovation et le leadership dont il fait preuve dans les domaines de la santé mentale et du bien-être. En renforçant la résilience de ses employés et en s'assurant de leur bien-être, il se positionne de façon stratégique pour servir le Canada et les Canadiens au mieux de ses capacités, tout en veillant à ce que chacun puisse donner sa pleine mesure pour contribuer à l'accomplissement de sa mission.

LE SOUCI DE PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Le SCRS a adopté une approche holistique axée sur le travail d'équipe, qui tient compte des efforts déployés par l'organisation en matière de prévention, de promotion et d'intervention ainsi que du bien-être physique et psychologique des employés. La diversité, la communication, l'engagement, les valeurs et l'éthique, le respect et la courtoisie et le leadership à tous les niveaux font partie des principes au cœur de cette approche. Au Service, le maintien d'un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux est l'affaire de tous.

En vue de promouvoir un changement de culture sur le plan de la santé mentale, le SCRS a préparé et conçu pour les gestionnaires une trousse sur la santé et la sécurité psychologiques, qui constitue un outil innovateur



centré sur l'introspection. Les gestionnaires et les superviseurs y retrouvent des questions qu'ils doivent se poser sur les 13 facteurs psychosociaux mentionnés dans la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. En répondant aux questions, ils obtiennent des orientations sur la manière dont ils peuvent appuyer et promouvoir un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. En raison des commentaires très largement favorables, une deuxième trousse a été créée en 2017, mais pour les employés cette fois.

LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES EMPLOYÉS

En septembre 2017, le SCRS a lancé un projet de prévention à l'intention de ses employés, la formation « En route vers la préparation mentale » (RVPM), visant à augmenter la résilience des employés et à déstigmatiser les problèmes de santé mentale au travail. Ce projet aide à réduire les risques de traumatisme liés au stress opérationnel, dont les troubles de stress post-traumatique, du personnel qui travaille dans un environnement très stressant. Le ministère de la Défense nationale, qui a créé et élaboré le RVPM, a formé des formateurs au SCRS. Le Service a également accueilli des représentants de plusieurs autres ministères lors de cette formation.

La Commission de la santé mentale du Canada a publié le Rapport définitif du projet de recherche sous forme d'étude de cas portant sur l'application de la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Ainsi prenait fin un projet de recherche de trois ans dans le cadre duquel le SCRS et 39 autres organismes au Canada ont entrepris d'appliquer la Norme. Selon les premiers résultats du projet de recherche sous forme d'étude de cas, le SCRS a réalisé des progrès importants dans chacun des cinq éléments du système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques. Le rapport définitif résume les pratiques prometteuses et les leçons retenues dans le contexte de la promotion de la santé et de la sécurité psychologiques des employés.

Afin de poursuivre ses efforts de mise en application, le SCRS a accepté de participer à un projet de maintien de la Norme. Les résultats finaux de ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais>.

LE RECRUTEMENT

Les recruteurs du SCRS assistent régulièrement à divers événements au Canada pour dénicher des talents. Ils participent à des groupes d'information, font la promotion des carrières au SCRS au cours d'activités de réseautage et prennent part à des salons de l'emploi dans les collèges et les universités aux quatre coins du pays.

Le modèle de recrutement proactif du SCRS s'est enrichi d'un projet pilote, soit la réalisation d'entrevues sur place. Les gestionnaires recruteurs ont ainsi la possibilité de rencontrer en personne les candidats éventuels qui, de leur côté, ont l'occasion de poser leurs questions directement.

Le SCRS continue de promouvoir les partenariats de recrutement avec ses partenaires fédéraux dans le cadre de salons de l'emploi communs qui ont lieu un peu partout au Canada. Au cours de ces derniers, connus sous le nom de Salon de l'emploi de l'appareil de la sécurité et du renseignement du gouvernement fédéral, les partenaires sont déterminés à mettre en commun des pratiques exemplaires et à recruter des personnes talentueuses dans le domaine de la sécurité publique. La Gendarmerie royale du Canada, Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Service correctionnel Canada, le Centre de la sécurité des télécommunications, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes sont au nombre des partenaires participants.



L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

Le gouvernement du Canada s'attend à ce que toutes les propositions de politiques mises de l'avant reposent sur une solide analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). L'ACS+ sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes ou autres. L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus » signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent.

Le SCRS a donc mis en place un processus décisionnel fondé sur une expertise en la matière, des évaluations ainsi que des analyses qualitatives et quantitatives. Cette stratégie contribue à faire en sorte que les efforts soient concentrés sur les activités liées à la menace et qu'ils ne visent pas certaines communautés au Canada en fonction de préjugés ou d'idées reçues.

Les facteurs liés à l'identité de l'ACS+ ont été intégrés au processus décisionnel concernant la planification et les programmes dans de nombreux secteurs au SCRS. Par exemple, une formation sur les préjugés entretenus inconsciemment est offerte en ce moment à tous les nouveaux employés, superviseurs et agents chargés des entrevues. Un groupe de travail du SCRS examine dans quels secteurs un cadre officiel d'ACS+ pourrait être appliqué pour assurer une priorisation appropriée des ressources et des activités d'enquête.

L'ACS+ aidera le SCRS :

- à prioriser et à orienter les activités opérationnelles en fonction de décisions fondées sur des données probantes;
- à soutenir les modules opérationnels au moyen d'initiatives améliorées liées à la collecte, aux ressources et aux enquêtes;
- à mieux comprendre les activités d'enquête et à perfectionner ses méthodes;
- à renforcer la conformité avec les politiques et procédures mises en place pour protéger les droits et libertés.

Le SCRS poursuivra ses efforts pour favoriser une intégration plus stratégique et complète de l'ACS+ à l'échelle organisationnelle.



EMPLOYÉS DU SCRS



PLUS DE
3,200+
EMPLOYÉS



FEMME
48%



HOMME
52%

16% MEMBRES DE
MINORITÉS VISIBLES

2% AUTOCHTONES

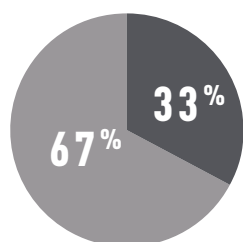
4% PERSONNES
HANDICAPÉES

18% LANGUE
ÉTRANGÈRE

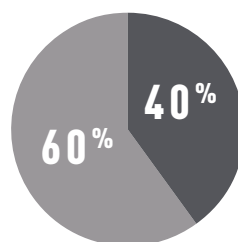
112 LANGUES
ÉTRANGÈRES
CONNUES

68% BILINGUE

RÉPARTITION DES CADRES SELON LE SEXE



2016



2018

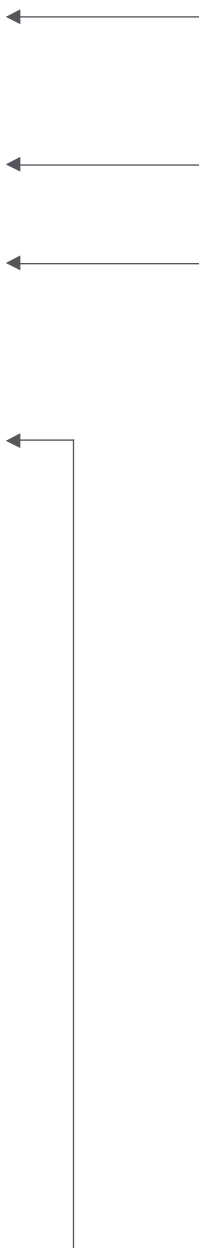
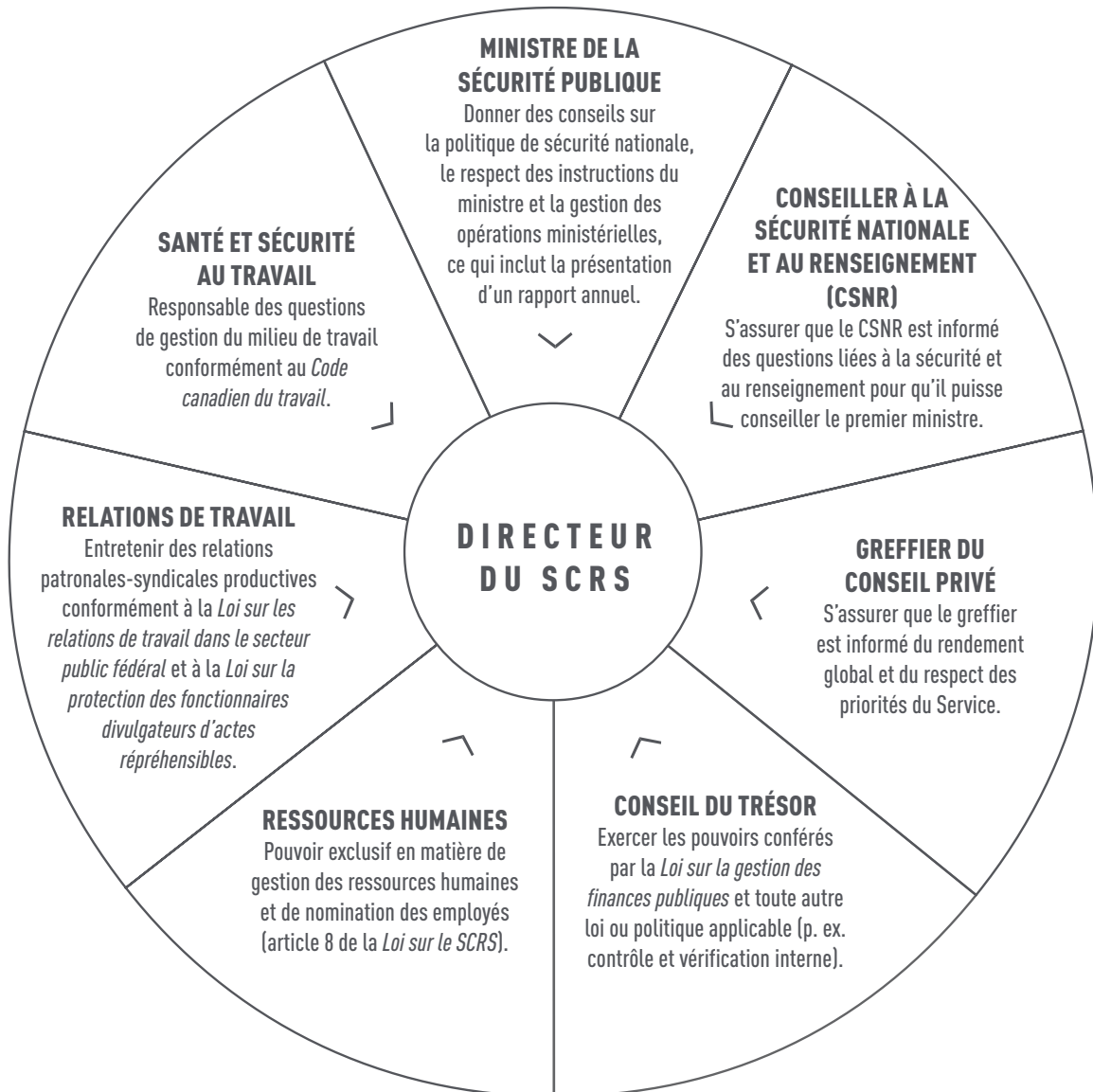
■ FEMME ■ HOMME





/// LA CONFIANCE
DES CANADIENS

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU SCRS





VOLET JURIDIQUE

S'assurer que le SCRS et ses employés respectent la loi dans la conduite des affaires et des opérations du Service.



EXAMEN

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) dans l'exécution de ses fonctions d'examen législatif.



RAPPORTS OBLIGATOIRES

Assurer le respect des exigences du gouvernement en matière de rapports (Budget principal des dépenses, Cadre de responsabilisation de gestion, accès à l'information et politiques du Conseil du Trésor).



PARLEMENT

MANDAT DE BASE

- Comité permanent des comptes publics
- Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
- Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
- Comité permanent de la sécurité publique et nationale

AGENTS DU PARLEMENT

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements des agents du Parlement, dont :

- le vérificateur général du Canada;
- le commissaire à l'information;
- le commissaire à la protection de la vie privée;
- le directeur parlementaire du budget;
- le commissaire aux langues officielles.

COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT (CPSNR)

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements du CPSNR dans l'exercice des fonctions d'examen prévues dans son mandat.

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements de divers organes de coordination du gouvernement, dont :

- le statisticien en chef;
- le dirigeant principal de l'information;
- les protecteurs du citoyen;
- la Commission canadienne des droits de la personne.

RENDRE DES COMPTES ET CONSERVER LA CONFIANCE DES CANADIENS

Le SCRS est un service de renseignement et, à ce titre, personne ne devrait être surpris d'apprendre qu'une bonne partie de ce qu'il fait est, et demeurera, inconnue des Canadiens. Pour être efficaces, il faut que les opérations visant à détecter et à atténuer les menaces soient menées secrètement. Néanmoins, la façon dont ce travail est accompli fait l'objet d'une surveillance et d'une responsabilisation considérables.

Depuis la création du SCRS en 1984, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est l'organisme de surveillance indépendant, chargé de faire rapport au Parlement sur les activités opérationnelles du SCRS et d'enquêter sur les plaintes du public. Le CSARS relève du premier ministre.

De plus, une nouvelle loi a constitué le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR), qui offre pour la première fois un examen pangouvernemental des fonctions liées à la sécurité nationale.

Au fil des ans, le CSARS et le SCRS ont établi une relation ouverte d'échange d'informations à l'appui des enquêtes du CSARS. Le SCRS travaille actuellement à établir la même relation transparente avec le CPSNR. Le SCRS fait preuve de diligence afin que le CSARS et le CPSNR aient accès rapidement aux documents dont ils ont besoin pour mener leurs enquêtes.

Par ailleurs, pour pouvoir certifier à la Cour fédérale, au gouvernement du Canada et aux Canadiens que le respect des lois du Canada passe avant tout, le SCRS s'est doté d'un cadre de conformité opérationnelle, qui fait en sorte que la conformité soit bien ancrée dans la culture de l'organisation.

Le SCRS fait bon accueil à tout changement qui contribue à accroître la confiance du public, tout en poursuivant ses efforts pour protéger la sécurité nationale.



TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance des Canadiens dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Même s'il doit continuer de protéger certaines informations sur ses activités et ses intérêts, pour ne pas compromettre la sécurité nationale ou l'exposer à des risques, le SCRS est résolu à être plus transparent avec les Canadiens sur une partie de ses activités. Il a à cœur de fournir des informations claires et concises sur son rôle et son mandat. Il juge prioritaire de discuter avec eux du cadre juridique qui régit ses activités liées à la sécurité nationale, tout en tenant compte du droit des Canadiens au respect de leur vie privée. Il profite de tribunes publiques, améliore ses communications publiques, établit des relations avec les intervenants et est présent sur les médias sociaux afin de parler ouvertement de ses processus décisionnels et de ses activités liées à la sécurité nationale. Le SCRS est toujours à la recherche d'occasions de nouer le dialogue avec les Canadiens afin de renforcer la confiance que le public lui accorde.

STATISTIQUES RELATIVES AU SAIPRP

	2016-2017	2017-2018
NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	529	844
NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION	491	851
NOMBRE DE DEMANDES INFORMELLES REÇUES	342	187



COLLABORATION DU SCRS AVEC DES PARTENAIRES ÉTRANGERS

De nos jours, le travail des services de renseignement dépasse le cadre national. Il est impossible de lutter isolément contre la « mondialisation » croissante des menaces. Grâce aux ententes qu'il a conclues avec des services étrangers, le SCRS a accès à des informations à jour sur un certain nombre de menaces éventuelles ou particulières et il obtient (et, par le fait même, le gouvernement du Canada) des informations qu'il n'aurait pas autrement.

En réponse à l'évolution du contexte international de la menace au cours des deux dernières décennies, le SCRS a accru sa présence à l'échelle internationale afin de faire face à un nombre croissant de menaces qui pèsent sur les Canadiens et les intérêts nationaux du Canada, au pays et à l'étranger.

Le SCRS a conclu des ententes avec plus de 310 services étrangers dans quelque 150 pays. Toutes ces ententes ont été autorisées par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'alinéa 17(1)b) de la *Loi sur le SCRS*.

Depuis sa création en 1984, le SCRS examine et évalue les relations qu'il entretient avec des organismes étrangers en fonction d'un certain nombre de facteurs. Il tient compte des évaluations gouvernementales annuelles (p. ex. les rapports d'Affaires mondiales Canada sur le respect des droits de la personne ou les Country Reports du Département d'État américain) ainsi que des rapports réguliers d'organisations non gouvernementales (p. ex. ceux d'Amnesty International, de Human Rights Watch ou d'agences de presse établies) sur tous les pays avec lesquels il a conclu une entente approuvée par le ministre.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE

Le SCRS prend très au sérieux la réputation sur le plan des droits de la personne des services étrangers avec lesquels il entretient des relations. Il s'oppose avec la plus grande fermeté à ce qu'un organisme étranger inflige de mauvais traitements à quiconque, et ce, peu importe la situation. Les échanges d'informations avec des organismes étrangers doivent se faire, et se font, dans le respect des lois et des obligations juridiques du Canada.

Dans son instruction de septembre 2017 intitulée « Éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements par des entités étrangères », le ministre exige que le SCRS surveille ses ententes avec des entités étrangères en fonction de plusieurs facteurs, dont les droits de la personne et le risque de mauvais traitements, et qu'il limite la portée de ces ententes s'il établit qu'un partenaire étranger se livre à de mauvais traitements ou y contribue. En mars 2018, le SCRS a mis en place un mécanisme additionnel de « restrictions » qui prévoit d'autres niveaux d'examen et d'approbation des propositions d'échange d'informations dans les cas où le respect des droits de la personne suscite de graves préoccupations.

De plus, le SCRS doit évaluer et tenter d'atténuer les risques éventuels de mauvais traitements avant de communiquer certains types d'informations à des organismes étrangers. Les efforts d'atténuation comprennent notamment l'obtention de garanties additionnelles de l'organisme étranger. Cette demande vise à faire en sorte que l'organisme étranger comprenne et respecte les attentes du SCRS (et du gouvernement du Canada en général) en ce qui a trait à l'utilisation d'informations fournies par le SCRS au chapitre des droits de la personne, dont le traitement des détenus. Dans cette demande de garanties, le SCRS précise au service étranger qu'il s'attend à ce que personne ne subisse de mauvais traitements à la suite de la communication des informations et à ce que le droit national et international soit respecté, dont la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Conformément à l'instruction du ministre de 2017, le Service est également tenu de présenter tous les ans au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ainsi qu'au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, des renseignements sur les dossiers représentant un « risque substantiel » pour lesquels l'instruction a été appliquée, y compris le nombre de propositions d'échange d'informations à risque élevé examinées par le Comité d'évaluation des échanges d'information (CEEI) du SCRS (ou ceux que le CEEI a soumis au directeur du SCRS) pour qu'une décision soit prise. Le CEEI est un comité composé de cadres supérieurs du SCRS et d'Affaires mondiales Canada, conseillés par des représentants du ministère de la Justice. Il est saisi des dossiers dans lesquels la communication d'informations à un service étranger représente un risque de mauvais traitement d'une personne, lorsqu'il a été déterminé au préalable au niveau de la direction que les mises en garde, demandes de garanties et autres facteurs pourraient ne pas atténuer ce risque. Le CEEI détermine alors s'il existe ou non un *risque substantiel*¹, au sens de l'instruction, que la communication des informations au service étranger puisse entraîner un risque de mauvais traitement d'une personne.

En 2017-2018, le CEEI a été saisi au total de quatre dossiers représentant un « risque substantiel » au sens de l'instruction du ministre¹. Deux de ces demandes ont ensuite été soumises au directeur du SCRS pour qu'il prenne une décision. L'une a été approuvée lorsqu'il a été déterminé qu'il y avait suffisamment de mesures d'atténuation en place pour ramener le risque bien en deçà du niveau qualifié de « substantiel ». L'autre demande soumise au directeur pendant l'année n'a pas été approuvée, parce qu'il a été estimé que les mesures d'atténuation ne permettraient pas d'abaisser suffisamment le niveau de risque pour qu'il se situe en deçà du seuil du « substantiel ».

¹ Le terme « risque substantiel » est défini dans l'instruction intitulée « Éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements par des entités étrangères ». Il signifie qu'une personne court « un risque personnel, actuel et prévisible de subir des mauvais traitements ». Pour pouvoir être qualifié de « substantiel », le risque doit être réel et ne pas être uniquement théorique ou spéculatif. Dans la plupart des cas, l'existence d'un risque substantiel est établie s'il est plus probable qu'improbable que des mauvais traitements soient infligés à la personne. Cependant, dans certains cas, en particulier lorsqu'une personne risque de subir un préjudice grave, l'existence du « risque substantiel » peut être établie à un niveau de probabilité inférieure.



LIAISON-RECHERCHE

Le programme de la Liaison-recherche du SCRS permet aux employés d'avoir accès à des penseurs éminents qui offrent des points de vue uniques sur différents enjeux ayant des répercussions immédiates ou à long terme sur le contexte de sécurité du Canada. Il se peut que certains universitaires défendent des idées ou tirent des conclusions qui ne concordent pas avec les points de vue et l'expérience du Service, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles le programme a été lancé. En effet, le SCRS croit qu'il est utile que des observateurs éclairés mettent en doute ses raisonnements et ses façons de faire.

Le programme aide le Service à orienter ses activités de collecte de renseignements et à améliorer ses moyens d'analyse. L'échange est réciproque : l'interaction accrue avec le milieu universitaire permet au Service de communiquer une partie de ses connaissances et de ses champs d'intérêt, ce qui peut aider les spécialistes – politologues, économistes, historiens, experts en cybersécurité, psychologues, entre autres – à dégager de nouvelles pistes de recherche.

Le programme de la Liaison-recherche favorise les partenariats avec d'autres ministères. Affaires mondiales Canada, le Bureau du Conseil privé, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le ministère de la Défense nationale, le Centre de la sécurité des télécommunications et l'Agence des services frontaliers du Canada appuient tous ses ateliers et sa programmation. Le programme de la Liaison-recherche est aussi un important outil de renforcement des relations avec des dizaines de partenaires étrangers et permet aux membres de l'appareil pangouvernemental du renseignement d'échanger sur les questions de sécurité pertinentes et d'actualité auxquelles le pays est confronté.

Que signifie le projet de loi C-59 pour le SCRS?

Le SCRS doit comprendre la menace mondiale complexe et en évolution constante, faire enquête et la contrer.

De nos jours, il est de plus en plus facile pour les terroristes de communiquer en toute sécurité parce que les systèmes de chiffrement robustes sont répandus. De plus, des menaces pour le Canada peuvent se concrétiser de partout dans le monde. Tout cela complique énormément les activités opérationnelles.

Le projet de loi C-59 a été déposé à la Chambre des communes en juin 2017. Il autorise clairement des activités de collecte de longue date ainsi que des techniques d'enquête modernes. Il propose un cadre solide et transparent pour la collecte, la conservation et l'utilisation des ensembles de données en plus d'établir en droit un régime d'autorisation d'activités par ailleurs illégales, modelé sur celui qui existe déjà dans le *Code criminel* pour les agents d'application de la loi. Les modifications qu'il apporte feront en sorte que le SCRS puisse faire face à l'évolution constante du contexte de la menace et continuer de jouer son rôle vital dans la protection du Canada et des Canadiens.

Pour parvenir à suivre le rythme de l'évolution du contexte opérationnel et juridique, le SCRS continuera d'évaluer si les pouvoirs, les outils et les ressources dont il dispose lui permettent de remplir sa mission.



**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS D'ENQUÊTE,
À LA SURVEILLANCE ET À L'EXAMEN DU SCRS EN VERTU DE LA**

**LOI CONCERNANT DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ
NATIONALE, 2017 (PROJET DE LOI C-59)**

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a le mandat d'enquêter sur les menaces envers la sécurité du Canada au pays et à l'étranger, de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard et de prendre des mesures pour réduire ces menaces. La *Loi concernant des questions de sécurité nationale* vise à clarifier les pouvoirs du SCRS et à renforcer les mécanismes de surveillance et d'examen.

RESPONSABILISATION

SURVEILLANCE

COMMISSAIRE AU RENSEIGNEMENT

- Exerce une surveillance indépendante, joue un rôle quasi judiciaire en examinant certaines décisions du ministre.
- Approuve les décisions du ministre en ce qui a trait aux catégories d'activités qui constituent par ailleurs des infractions, aux *catégories* d'ensembles de données canadiens, à la *conservation* des ensembles de données étrangers et aux interrogations des ensembles de données effectuées en situation d'urgence.

**OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE
RENSEIGNEMENT (OSSNR)**

- Mandat d'examiner les activités de sécurité et de renseignement de tout ministère ou organisme fédéral.
- Mécanisme de signalement des activités non conformes au ministre (qui peut faire rapport au procureur général) et de toute utilisation illégale d'un ensemble de données à la Cour fédérale.

OPÉRATIONS

JUSTIFICATION

Crée une justification limitée permettant au SCRS de commettre des actes ou des omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions (ou d'en ordonner la commission) pour remplir son mandat.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Cadre de justification de la commission d'actes ou d'omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions par des employés désignés et des sources humaines
- L'OSSNR est informé de tous les actes et omissions.

**ENSEMBLES DE
DONNÉES**

Confère au SCRS un nouveau pouvoir clair, assorti d'un accroissement de la responsabilité et de la transparence, pour recueillir, conserver et utiliser des ensembles de données *non liés à la menace* ou contenant des *renseignements personnels* afin de remplir son mandat.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Permet la collecte, la conservation et l'utilisation de tels ensembles de données s'ils ont trait aux fonctions du SCRS (articles 12, 12.1, 15 et 16).
- Comprend les données recueillies fortuitement en vertu d'un mandat.

**RÉDUCTION DE
LA MENACE**

Précise dans quelles circonstances le SCRS doit obtenir un mandat pour prendre une mesure de réduction de la menace (MRM) afin d'assurer le respect de la Charte et dresse une liste de mesures pouvant ainsi être autorisées.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- Interdiction de la torture, de la détention, des dommages matériels causant des blessures.
- L'OSSNR est informé de toutes les MRM autorisées.